

REVUE D'HYGIÈNE

LA DÉCLARATION DES MALADIES CONTAGIEUSES.

La déclaration des maladies contagieuses repose sur un principe légal, la protection de la société. C'est l'adaptation de la loi aux données modernes de la science. Autrefois, les épidémies frappaient les populations de terreur, parce qu'on se sentait impuissant en face du fléau envahisseur. Les autorités, aussi effrayées que les populations, s'efforçaient d'intervenir par des mesures de séquestration et de bannissement inutilement cruelles, puisqu'elles mettaient au ban de l'humanité des malheureux qui avaient besoin de soins, et n'enrayaient point des maladies dont on ignorait la nature.

Aujourd'hui, les notions de prophylaxie sont devenues précises. Les maladies contagieuses ont été longuement étudiées : on connaît leurs diverses périodes, combien de temps dure l'incubation, quels sont les premiers symptômes révélateurs, comment se répand le germe de contagion. On a analysé avec soin les modes étiologiques, l'influence de l'air, du sol, de l'eau, des aliments, la transmission indirecte par les vêtements, les ustensiles. De tout cela, il est résulté des renseignements précieux sur les précautions à prendre. On a reconnu les dangers des agglomérations de personnes, l'influence des milieux malsains. On a vu les épidémies suivre les grandes voies de communication, être disséminées de village en village par les malades errants, frapper de préférence les familles qui avaient des relations fréquentes entre elles.

Ces notions devaient amener naturellement l'idée de l'isolement comme moyen de protection, et les premiers essais dans cette voie, ne tardèrent pas à justifier ceux qui préconisaient ce moyen. On put, dans les hôpitaux et les casernes, arrêter ainsi des épidémies. Puis on constata les services que rendait la désinfection, et combien, par ce moyen, les infections se faisaient rares. Peu à peu, les notions de prophylaxie se perfectionnèrent, au point d'acquérir une précision très grande, et une fois que les bienfaits de la méthode eurent été démontrés dans les établissements médicaux, on ne tarda pas à l'appliquer aussi à la protection des populations, et elle tomba par le fait même dans le domaine administratif. Les bureaux d'hygiène existent aujourd'hui dans tous les pays civilisés et dans tous les grands centres, et ils ont démontré, à maintes et maintes reprises, que les maladies contagieuses sont évitables. On ne peut pas, à l'heure qu'il est, nier l'utilité de la prophylaxie des maladies contagieuses sans commettre une erreur de science.

Aussi l'hygiène prophylactique a-t-elle rendu des services innombrables à la société et lui en rend-elle encore tous les jours en la pro-